
Liangzhu (Chine) No 1592

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Ruines archéologiques de la cité de Liangzhu

Lieu

District de Yuhang, ville de Hangzhou, province du Zhejiang.
Chine

Brève description

Le bien proposé pour inscription comprend les vestiges archéologiques de la cité de Liangzhu (environ 3300-2300 av. J.-C.), qui fut le centre de pouvoir et de croyance d'un État régional ancien de la Chine du néolithique tardif situé dans le cours inférieur du Yangzi Jiang. Situé sur les contreforts orientaux des monts Tianmu dans une plaine du réseau fluvial, le bien proposé pour inscription est constitué de quatre éléments : la zone du site de Yaoshan ; la zone du barrage supérieur à l'embouchure de la vallée ; la zone du barrage inférieur dans la plaine – chaussée face aux monts ; et la zone du site de la cité.

Le bien témoigne de l'existence d'un État régional au système de croyance unifié et économiquement basé sur la riziculture dans la Chine du néolithique tardif. Il représente également une civilisation urbaine ancienne aux fonctions et aux structures complexes.

Les sites des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu furent partiellement découverts en 1936 et ont depuis été fouillés, étudiés, conservés, puis présentés ou enfouis de nouveau.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de quatre *sites*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

29 janvier 2013

Le bien a été inclus dans la liste indicative en tant que site unique comprenant seulement le quatrième élément de la présente proposition d'inscription, c'est-à-dire la zone du site de la cité, au titre des critères (ii), (iv) et (vi).

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 19 au 24 septembre 2018.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Un rapport intermédiaire a été fourni à l'État partie le 21 décembre 2018, qui résume les questions identifiées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS.

De l'information complémentaire a été demandée dans le rapport intermédiaire, incluant les délimitations de la zone tampon, la protection juridique, la conservation, la gestion et la recherche.

Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 2 février 2019 et ont été intégrées dans les sections concernées de ce rapport d'évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

13 mars 2019

2 Description du bien

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

Description et histoire

Les ruines archéologiques de la cité de Liangzhu sont situées dans la plaine d'un réseau hydrographique, sur les contreforts orientaux des monts Tianmu, dans le delta du Yangzi Jiang, sur la côte sud-est de la Chine.

Le bien proposé pour inscription est constitué de quatre éléments :

La zone du site de Yaoshan (également appelée cimetière de Yaoshan) est située au sommet d'une colline à l'extérieur de la ville et comprend l'autel de Yaoshan (un site sacrificiel) et le cimetière de Yaoshan, avec ses deux rangées de tombes. Des centaines d'objets, y compris des artefacts de jade, ont été exhumés du cimetière. La superficie de cet élément est de 66,65 ha. Les vestiges datent d'environ 3300-3100 av. J.-C., une période ancienne de la culture de Liangzhu.

La zone du barrage supérieur à l'embouchure de la vallée est située à environ 11 km au nord-ouest du site de la cité, et est constituée de six sites de barrages artificiels, dont la hauteur résiduelle n'excède pas 15 m, et d'une série de crêtes et d'éminences naturelles directement associées à eux. Sa superficie est de 136,41 ha. On suppose que la zone a été construite vers 3100-2850 av. J.-C. et a été constamment utilisée jusqu'en 2600 av. J.-C. environ.

La zone du barrage inférieur dans la plaine – chaussée face aux monts, est située au nord et à l'ouest du site de la cité, et est constituée de quatre barrages artificiels formant un réservoir de 2,4 km de longueur environ et de la chaussée face aux monts (également appelée site de Tangshan), comprenant des barrages composites sur une longueur de 5 km, et dont la largeur oscille entre 20 et 50 m. Cet élément couvre une superficie de 349,24 ha et il aurait été construit entre 3000 et 2600 av. J.-C.

La zone du site de la cité, principalement construite entre 3000 et 2850 av. J.-C. environ, est constituée de la zone du palais, de la cité intérieure, de la cité extérieure, et d'une série de cimetières de rangs sociaux différents ; les éléments topographiques naturels qui leur sont directement associés, et les trois anciens cours fluviaux, sont également inclus dans le site. La superficie de cet élément est de 881,45 ha. Le site de la cité fut continûment utilisé jusqu'en 2300 av. J.-C.

La cité de Liangzhu était la capitale et le centre du pouvoir de l'ensemble de la société de Liangzhu. Elle n'est pas située au centre géographique de la culture de Liangzhu en raison de facteurs stratégiques comme la circulation, la conservation de l'eau, l'agriculture, les ressources montagneuses et les dégâts dus aux inondations.

Selon les dernières datations au carbone 14, la cité de Liangzhu fut construite et utilisée entre 3300 et 2300 av. J.-C. et fut abandonnée vers 2100 av. J.-C. Selon les recherches actuelles, son ascension et son déclin pourraient être divisés en quatre périodes.

La première période s'étend environ de 3300 à 3100 av. J.-C. (période ancienne) : les ancêtres de Liangzhu étaient actifs dans une grande zone dont le centre était le mont Daxiongshan ; des cimetières de haut rang furent construits.

La deuxième période s'étend environ de 3100 à 2850 av. J.-C. (période intermédiaire). La période comprise entre 3000 et 2850 av. J.-C. environ fut déterminante pour l'établissement de la cité de Liangzhu : le système de conservation de l'eau en périphérie, les terrasses à Mojiaoshan et dans les zones voisines, le système hydraulique de Zhongjiagang et le haut plateau environnant (y compris les établissements de la cité extérieure), Fanshan et d'autres cimetières de haut rang furent construits. Ce fut également la période essentielle pour le développement urbain avec la notion d'un zonage fonctionnel de la planification urbaine.

La troisième période (première phase de la période tardive) s'étend environ de 2850 à 2600 av. J.-C. : des établissements en hauteur commencèrent à se former sur les terrasses de Bianjiashan et Meirendi aux abords de la terrasse de Mojiaoshan ; les anciens cours d'eau comme le Zhongjiagang et le système de barrage étaient toujours utilisés ; la construction et l'usage des cimetières de haut rang furent permanents. D'après la datation de la strate des pierres de fondation des murailles de la cité

intérieure, ces murailles étaient déjà en cours de construction et/ou en usage.

La quatrième période (dernière phase de la période tardive) s'étend d'environ 2600 à 2300 av. J.-C. : les murailles des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu et les terrasses environnantes (comme la terrasse de Meirendi) étaient toujours utilisées pour les établissements ; le système de barrage pourrait avoir été abandonné.

Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS a demandé des informations supplémentaires, si possible, sur l'état de la recherche concernant la riziculture et les variétés de riz en lien avec les éléments concernés du bien proposé pour inscription, étant donné l'importance que revêt ce témoignage d'une civilisation rizicole ancienne.

L'État partie a soumis des informations complémentaires en février 2019, détaillant les origines et les données archéologiques concernant la riziculture dans le cours moyen et inférieur du Yangzi Jiang. La culture de Liangzhu fut pionnière en matière de techniques rizicoles, à grande échelle s'agissant de la gestion des ressources en riz. Elle fut le centre régional d'une économie agraire.

Le bien proposé pour inscription est resté à l'état de ruines depuis environ 2300-2100 av. J.-C. En 1936, l'archéologue Xin'geng a découvert le site et mené des fouilles alors qu'il avait mis au jour de la poterie noire représentative de la période néolithique. En 1959, le site fut attribué à la « culture de Liangzhu ». D'autres fouilles, mises au jour et recherches ont été entreprises depuis les années 1980 et jusqu'en 2016.

Délimitations

La superficie totale des quatre éléments est de 1 433,66 ha, avec une zone tampon de 9 980,29 ha.

L'intégralité de la zone du site de Yaoshan (élément 01), la chaussée face aux monts (partie de l'élément 03) et l'intégralité de la zone du site de la cité (élément 04) sont situées au sein de zones protégées désignées par le *Plan directeur de la conservation du site archéologique de Liangzhu* en tant que sites protégés de priorité nationale.

La zone du barrage supérieur à l'embouchure de la vallée (élément 2) et la zone du barrage inférieur dans la plaine sont situées au sein de zones protégées désignées par le *Schéma de délimitation de la zone protégée et de la zone de contrôle de la construction pour le projet de conservation de l'eau en périphérie de l'ancienne cité de Liangzhu* en tant que sites protégés de la province du Zhejiang.

Les délimitations des quatre éléments sont définies en tenant compte des routes et des caractéristiques naturelles comme les réseaux hydrographiques et les monts.

Une zone tampon englobe les quatre éléments du bien proposé pour inscription. Elle comprend des ensembles de sites environnants et des parties du paysage environnant qui soutiennent la valeur du bien. Le tracé de la zone tampon s'appuie sur la zone de contrôle de la construction stipulée par le *Plan directeur de la conservation du site archéologique de Liangzhu* et le *Schéma de délimitation de la zone protégée et de la zone de contrôle de la construction pour le projet de conservation de l'eau en périphérie de l'ancienne cité de Liangzhu*.

L'ICOMOS considère que les délimitations des quatre éléments sont bien définies et comprennent le site de la cité, le système de conservation de l'eau en périphérie, les cimetières de rangs sociaux différents, plusieurs artefacts archéologiques et les éléments naturels et topographiques associés, qui constituent toutes les caractéristiques exprimant la valeur universelle exceptionnelle proposée.

L'ICOMOS considère que les délimitations de la zone tampon sont appropriées. Toutefois, l'ICOMOS a noté une incohérence entre les délimitations de la zone tampon et les délimitations des zones de protection (zone de contrôle de la construction et zone de contrôle de l'environnement). Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS demandait si l'État partie envisageait un ajustement et une extension des délimitations des zones de protection afin que celles-ci correspondent aux délimitations de la zone tampon.

L'État partie a répondu en février 2019 et a procédé aux ajustements demandés concernant les zones de protection. Toutes les procédures juridiques ont été menées à leur terme le 25 janvier 2019 et ont été approuvées et mises en œuvre par le gouvernement populaire de la province du Zhejiang.

État de conservation

Le bien proposé pour inscription a été inventorié, décrit, documenté, étudié et entretenu depuis 1936.

Le tissu physique du site de Yaoshan est bien préservé. Il est recouvert de remblais archéologiques.

Le barrage supérieur à l'embouchure de la vallée et le barrage inférieur à l'embouchure de la vallée – chaussée face aux monts sont largement couverts de forêts de bambous, de théiers et d'autres plantes agricoles et forestières. Certaines parties exposées présentent des problèmes de stabilité des sols. Des dommages ont été causés aux sites de Ganggongling et Zhoujianfan par la construction de bâtiments et de routes antérieure aux fouilles de ces sites.

Des parties du barrage supérieur à l'embouchure de la vallée sont exposées ; les sites de Ganggongling et Qiuwu sont en partie mis au jour. Le site de Laohuling est exposé pour des recherches archéologiques et est protégé par un abri.

Le site de la cité est naturellement enfoui ou recouvert par les remblais archéologiques. Les villages qui occupaient la cité intérieure ont été déplacés à l'extérieur du bien proposé pour inscription. Un couvert végétal de protection a été établi pour certains agencements afin de marquer et représenter la structure de la cité intérieure sous-jacente. Le plus grand axe routier qui était situé au sein des délimitations du bien proposé pour inscription a été déplacé au sud, hors du bien proposé pour inscription. La plupart des voies d'eau dans la cité intérieure sont bien préservées et utilisées. Elles ont été draguées en 2015 afin d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer l'environnement écologique des cours d'eau et des zones humides. Certaines des parties exposées sont affectées par des facteurs naturels comme l'humidité et les précipitations, ainsi que par des facteurs d'origine humaine comme les bâtiments, les routes et l'agriculture.

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'état de conservation du bien est approprié.

Facteurs affectant le bien

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de sa mission d'évaluation technique, l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien proposé pour inscription sont les pressions dues au développement liées à une forte demande en ressources foncières, conséquence de vingt années d'urbanisation rapide et de croissance démographique. Des mesures sont prises par l'État partie pour fermer les carrières et déplacer les usines et les grandes unités de fabrication à l'extérieur du bien proposé pour inscription.

La qualité de l'eau de certains réseaux hydrographiques du site de la cité était mauvaise en raison des rejets d'eaux usées d'origine domestique, industrielle et agricole ; de récents efforts d'assainissement ont conduit à des améliorations. Le traitement et la conservation de l'eau ont été mis en place, et des mesures antipollution ont été prises. Protection et suivi s'appliquent aux sites de barrages grâce au programme « Belle campagne » de la province du Zhejiang et à d'autres initiatives.

Le plan directeur de la conservation comprend une réglementation spéciale visant à coordonner et guider le développement urbain et rural ainsi qu'à réduire ou éliminer l'urbanisation et l'industrialisation au sein du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon.

Les contraintes environnementales, qui comprennent la qualité de l'air et de l'eau ainsi que les polluants industriels, sont traitées par l'État partie avec des mesures d'atténuation. Les lois environnementales et les mécanismes de contrôle sont en place. La qualité de l'eau a été améliorée au sein du bien proposé pour inscription et de la zone tampon conformément aux politiques nationales et régionales applicables de la Chine. Des mesures de contrôle sont en place pour empêcher le rejet des déchets ménagers et industriels au sein du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon.

Les catastrophes naturelles comme les inondations et les tempêtes estivales, principalement en juin et juillet, pourraient également affecter le bien proposé pour inscription ; des mesures pour prévenir l'érosion des sols ont également été adoptées.

Le bien proposé pour inscription n'a été ouvert aux visiteurs qu'à partir de juin 2018 et divers équipements touristiques ont été mis en place. L'État partie a adopté une politique touristique en plusieurs phases qui met l'accent sur l'écotourisme et la gestion responsable des ressources, ainsi que sur l'observation de la capacité d'accueil environnementale et écologique, ce qui a eu un impact positif. L'ICOMOS note toutefois qu'en raison du développement rapide du tourisme aussi bien national qu'international dans la région, une augmentation importante du nombre de visiteurs est prévisible, en particulier si le bien devait être inscrit.

L'État partie a soumis des informations complémentaires en février 2019, décrivant les mesures déjà prises pour identifier la capacité d'accueil et établir des indicateurs d'alerte précoce au Centre de suivi du patrimoine, influençant les mesures de contrôle et les restrictions. Les futurs équipements de services touristiques feront l'objet d'une étude d'impact appropriée et d'une procédure d'approbation conformément à la « *loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles* » et aux « *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* ».

3 Justification de l'inscription proposée

Justification proposée

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Il représente les apports remarquables du bassin du Yangzi Jiang à la caractéristique de « diversité et unité » à l'origine de la civilisation chinoise.
- La mise en évidence de l'ordre social et du pouvoir hiérarchisé dans l'urbanisme est une démarche caractéristique de la Chine ancienne, qui a vu le jour dans le bassin du Yangzi Jiang et fut appliquée ailleurs à de nombreuses reprises.
- Il reflète des caractéristiques urbaines et architecturales créées par les habitants d'un environnement de terres humides, spécialement avec le système de conservation de l'eau en périphérie.
- Il est une réalisation supérieure d'une civilisation préhistorique rizicole chinoise et d'Asie de l'Est datant d'il y a plus de 5 000 ans.
- Il est un exemple exceptionnel d'ancienne civilisation urbaine dans l'histoire de la civilisation humaine.

Analyse comparative

L'analyse comparative est présentée en quatre parties : une comparaison avec d'autres sites de la période de la culture de Liangzhu, avec d'autres sites de cités

anciennes en Chine, avec d'autres sites archéologiques en Asie de l'Est ; et une comparaison à l'échelle mondiale comprenant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, les listes indicatives et d'autres zones à travers le monde présentant une association comparable en termes de valeur universelle exceptionnelle proposée et d'attributs de cités importantes situées dans les berceaux des premières civilisations du monde. La comparaison s'appuie sur deux critères : la période correspondante du néolithique tardif ; et la catégorie d'États anciens et civilisation urbaine.

L'analyse comparative distingue le bien, dans un contexte mondial, de ses éléments de comparaison au sein d'autres sociétés complexes anciennes comme étant la plus importante culture du néolithique tardif de l'Ancien Monde qui s'est développée en Asie de l'Est.

L'analyse comparative distingue le bien proposé pour inscription de ses éléments de comparaison chinois comme étant l'un des sites archéologiques chinois du néolithique tardif les plus étendus, importants et mieux préservés. C'est le seul site de la culture de Liangzhu catégorisé en tant que cité, avec un grand système de conservation de l'eau et des cimetières de rangs sociaux différents. La nature de l'urbanisation, la gestion des grands travaux, la monumentalité, la production artistique remarquable – particulièrement le travail du jade – de Liangzhu sont uniques en comparaison avec d'autres sites et systèmes de civilisations anciennes. Liangzhu apporte un témoignage unique sur 5 000 ans de civilisation chinoise le long du Yangzi Jiang.

Les vestiges archéologiques de la cité de Liangzhu sont uniques dans le contexte d'un processus d'urbanisation intact par rapport à ceux d'autres régions du monde, comme les cités mésopotamiennes et celles de la vallée de l'Indus, ainsi que celles de la Chine du Nord. Le bien proposé pour inscription constitue la plus importante culture du néolithique tardif de l'Ancien Monde qui s'est développée en Asie de l'Est. Il représente la classification sociale, le système de croyance unifié, la formation de la cité et le découpage cité-village ainsi que d'autres aspects de la société d'État régionale de la culture de Liangzhu. Les trajectoires des évolutions sociales et culturelles et les stratégies de contrôle de l'environnement qu'illustre le bien proposé pour inscription sont uniques au sein du contexte géoculturel. Comparé à des cités importantes situées dans les berceaux des premières civilisations, le bien proposé pour inscription est une représentation régionale de la civilisation urbaine des premiers humains.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (iv).

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription représente un État régional ancien qui s'appuyait économiquement sur la riziculture et se caractérisait par une différenciation sociale et un système de croyance unifié. Il représente les apports remarquables du bassin du Yangzi Jiang à la caractéristique de « diversité dans l'unité » remontant à l'origine de la civilisation chinoise et témoigne d'une histoire de 5 000 ans.

L'ICOMOS considère que ce critère est justifié, le bien proposé pour inscription étant le témoignage le plus exceptionnel de la culture de Liangzhu dans la région du cours inférieur du Yangzi Jiang. Il traduit de manière unique des concepts d'identité culturelle, d'organisation sociale et politique ainsi que l'évolution de la société et de la culture au cours du néolithique tardif et du début de l'âge du bronze en Chine et dans la région.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription révèle des caractéristiques de planification créées par la civilisation urbaine de cet État ancien dans le bassin du Yangzi Jiang qui furent appliquées à maintes reprises à la planification de capitales des sociétés rituelles de la Chine ancienne. Il reflète les caractéristiques urbaines et architecturales créées par les habitants d'un environnement de terres humides, spécialement avec le système de conservation de l'eau en périphérie. Le bien proposé pour inscription représente également la grande réalisation de la civilisation rizicole chinoise et d'Asie de l'Est datant d'il y a plus de 5 000 ans, en tant qu'exemple exceptionnel d'une civilisation urbaine ancienne.

L'ICOMOS considère que ce critère est justifié dans la mesure où les ruines archéologiques de Liangzhu illustrent la transition de sociétés néolithiques de taille modeste à une grande unité politique intégrée avec sa hiérarchie, ses rituels et son artisanat. Le bien comprend des exemples exceptionnels d'urbanisation ancienne s'exprimant par des monuments en terre, une planification urbaine et paysagère, une hiérarchie sociale traduite par la différenciation des sépultures dans les cimetières situés au sein du bien proposé pour inscription, des stratégies socioculturelles d'organisation de l'espace et une matérialisation du pouvoir.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères (iii) et (iv).

Intégrité et authenticité

Intégrité

Les quatre éléments du bien proposé pour inscription comprennent tous les attributs identifiés nécessaires pour transmettre son importance en tant que représentation exceptionnelle d'un État préhistorique et d'une civilisation urbaine ancienne du Yangzi Jiang. L'État partie a anticipé les mesures visant à fermer les carrières et à déplacer les usines et les grandes unités de fabrication à l'extérieur du bien proposé pour inscription. De plus, des parties de routes ont été retirées du bien proposé pour inscription.

La zone tampon apporte une protection suffisante au bien et comprend des éléments environnementaux associés à son importance, tels que les monts, les étendues d'eau et les zones humides.

L'ICOMOS considère que les pressions dues au développement et les contraintes environnementales affectant le bien actuellement sont correctement traitées dans les cadres juridiques et de planification. Le rapport intermédiaire de l'ICOMOS demandait à l'État partie des clarifications relatives à l'impact de l'urbanisation croissante, particulièrement des projets d'infrastructures comme la route nationale 104, la route provinciale 201 et les projets de chemin de fer.

L'État partie a fourni des informations complémentaires en février 2019, expliquant que ces routes et voies de chemin de fer sont antérieures à la découverte des deux éléments 02 et 03-1, et que des mesures de remédiation ont déjà été prises ou sont en cours de finalisation, y compris la planification routière et de la circulation. Ces mesures comprennent l'abandon de la ligne de chemin de fer Yuancheng-Hangzhou, la construction de rocade à l'extérieur de la zone tampon, l'intégration du système de conservation de l'eau dans le *Plan de gestion et de conservation des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu (2017-2035)* et la création d'écrans de végétation pour améliorer l'intégrité visuelle des éléments 02 et 03-1.

Le rapport intermédiaire demandait une clarification à l'État partie concernant l'impact de l'augmentation potentielle du nombre de visiteurs sur le bien à l'avenir.

L'État partie a soumis des informations complémentaires en février 2019, décrivant les mesures déjà prises pour identifier la capacité d'accueil et établissant des indicateurs d'alerte précoce au Centre de suivi du patrimoine, déterminant ainsi les mesures de contrôle et les restrictions. Les futurs équipements de services touristiques feront l'objet d'études d'impact appropriées et d'une procédure d'approbation conformément à la « *loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles* » et aux « *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* ».

Authenticité

L'État partie affirme que les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les quatre éléments du bien, y compris le tissu archéologique et les artefacts mis au jour, sont authentiques. L'authenticité se manifeste dans la forme et la conception, les matériaux et la substance, l'usage et la fonction, les traditions, les techniques et les systèmes de gestion, la situation et le cadre, l'esprit et l'impression. Le système de conservation de l'eau en périphérie est représenté par les sites archéologiques de l'embouchure de la vallée (02) et la zone du barrage inférieur dans la plaine – chaussée face aux monts (03). La cité ancienne est représentée par la zone du site de la cité (04), qui est un site archéologique bien préservé comprenant une organisation spatiale à la triple structure et différentes zones fonctionnelles ainsi que les vestiges matériels d'édifices et de divers éléments architecturaux. La complexité sociale, le système de croyance unifié, la stratification sociale, les structures du pouvoir et l'artisanat d'art sont représentés par les artefacts de jade qui sont exhumés dans la zone du site de la cité et préservés dans des réserves adaptées.

L'ICOMOS considère que les conditions d'authenticité ont été remplies.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies.

Évaluation de la justification de l'inscription

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie la proposition d'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères (iii) et (iv).

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité.

Attributs

Les attributs exprimant la valeur universelle exceptionnelle du bien sont la situation de la cité de Liangzhu ; le schéma triplement concentrique de la capitale : le zonage fonctionnel de la cité de Liangzhu ; les caractéristiques de ville d'eau des cités intérieure et extérieure ; les établissements de la culture de Liangzhu ; les cimetières indiquant la stratification sociale ; les ouvrages de terre et de pierre du site de la cité et des barrages ; le système de grande ampleur de conservation de l'eau en périphérie ; les terrasses aménagées dans la cité extérieure ; les vestiges du travail du jade ; les artefacts de jade mis au jour ; et la grande quantité de vestiges de riz carbonisé.

L'ICOMOS considère que le bien en série proposé pour inscription s'appuie sur une analyse comparative pertinente, démontre les critères (iii) et (iv), et remplit les conditions d'authenticité et d'intégrité.

4 Mesures de conservation et suivi

Mesures de conservation

Les mesures de conservation prises par l'État partie portent sur trois aspects : la conservation du schéma, la conservation du tissu physique et la conservation de l'environnement des quatre éléments du bien proposé pour inscription.

Les artefacts découverts au sein du bien proposé pour inscription sont traités, conservés et protégés au sein de quatre institutions : le musée provincial du Zhejiang, le musée de Liangzhu, le musée de Hangzhou Yuhuang et l'Institut provincial des reliques culturelles et d'archéologie du Zhejiang.

Les mesures de conservation suivent les normes prescrites au plan national et les orientations internationalement reconnues. Des mesures d'entretien courant sont en place. Le financement des travaux de conservation et d'entretien périodique est assuré de manière appropriée. Les autorités du district de Yuhang utilisent 10 % des revenus totaux générés par les droits de mutation fonciers pour des projets environnementaux et patrimoniaux, ce qui se traduit par un financement supplémentaire de la conservation du bien.

Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS a demandé des informations complémentaires à l'État partie sur la manière dont l'Administration du site archéologique de Liangzhu du Zhejiang traite les restes humains, étant donné la nature et l'ampleur des cimetières mis au jour.

L'État partie a soumis des informations complémentaires en février 2019, soulignant que les restes humains sont difficiles à collecter car ils sont généralement mal conservés. Certains ont toutefois été rassemblés, numérotés et conservés grâce à des méthodes de mise en réserve uniformes dans le Centre archéologique et de protection du site archéologique de Liangzhu. Les recherches et analyses sont en cours.

Le rapport intermédiaire demandait également des informations complémentaires sur l'intégration de la planification de la conservation dans la recherche archéologique concernant le bien proposé pour inscription, compte tenu de son potentiel considérable pour approfondir la recherche archéologique et de l'importance de relier cette recherche à la planification de la conservation afin de garantir la sauvegarde du bien proposé pour inscription.

L'État partie a expliqué les différentes mesures mises en œuvre pour intégrer la recherche archéologique et la planification de la conservation, y compris la disposition visant à ajuster de manière dynamique les zones de protection en fonction des résultats des recherches archéologiques. De même, la conservation sera assurée *in situ* pour tout tissu archéologique nouvellement découvert. La planification de la conservation sera adoptée pour les travaux archéologiques afin de garantir la protection du tissu physique mis au jour lors des

fouilles. L'intégration des travaux archéologiques et de la planification de la conservation sera encore renforcée par les futures révisions du *Plan directeur de la conservation du site de Liangzhu*.

Suivi

Quatre indicateurs principaux sont définis pour le suivi du bien : la préservation et la conservation du patrimoine, couvrant les attributs physiques des vestiges, et les caractéristiques de l'environnement historique ; les facteurs affectant le patrimoine, qui comprennent les pressions dues au développement, les conditions environnementales, les catastrophes naturelles et les pressions dues au tourisme ; la gestion du patrimoine, portant sur le zonage de la gestion et de la conservation, et la planification de la gestion ; et l'utilisation du patrimoine, associant la présentation patrimoniale du site et les parties prenantes.

L'ICOMOS considère que les indicateurs sont bien reliés aux attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée et aux facteurs identifiés affectant le bien.

Le suivi du bien proposé pour inscription est opérationnel et est principalement divisé en deux régimes administratifs : le suivi professionnel et le suivi quotidien. Un résumé des rapports de suivi de 2016 pour le bien est compris dans le dossier de proposition d'inscription.

L'ICOMOS considère que la documentation devrait constituer un autre indicateur pour garantir une actualisation et une gestion documentaire appropriées, qui sont essentielles pour une gestion et une protection efficaces du bien et de ses caractéristiques.

L'ICOMOS considère que les mesures de conservation et le suivi sont appropriés. L'ICOMOS considère toutefois que la documentation devrait être ajoutée aux indicateurs de suivi.

5 Protection et gestion

Documentation

Le bien proposé pour inscription a été bien documenté de 1936 à nos jours. Le rapport intermédiaire demandait des informations à l'État partie sur la gestion et l'actualisation de la documentation concernant les interventions de restauration et de conservation effectuées au sein des éléments du bien proposé pour inscription.

L'État partie a soumis des informations complémentaires sur les protocoles et procédures suivis en matière de documentation, enregistrement et rapports d'intervention, et leur archivage conformément aux « *Procédures d'enregistrement et d'archivage des sites protégés de priorité nationale* » et des « *procédures de classement et de tri des archives du Comité de gestion du district de Hangzhou pour le site archéologique de Liangzhu* ».

Protection juridique

Les différents éléments du bien proposé pour inscription sont protégés à trois niveaux : national, provincial et municipal. Au niveau national, le site de Yaoshan (01), la chaussée face aux monts (03-2) et le site de la cité (04), en tant que sites protégés de priorité nationale, sont protégés par la *loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles* promulguée le 19 novembre 1982 et révisée le 4 novembre 2017 et la *réglementation pour la mise en œuvre de la loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles* promulguée le 13 mai 2003 et révisée le 7 octobre 2017. Le barrage supérieur à l'embouchure de la vallée (02), en tant que site provincial de la province du Zhejiang, est protégé par la *réglementation sur la gestion de la protection du patrimoine de la province du Zhejiang* promulguée le 25 avril 2002 et révisée le 28 novembre 2014 et la *réglementation pour la mise en œuvre de la loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles* promulguée le 13 mai 2003 et révisée le 7 octobre 2017.

Au niveau provincial, le site de Yaoshan (01), la chaussée face aux monts (03-2) et le site de la cité (04), en tant que sites protégés de priorité nationale, sont protégés par la *réglementation sur la gestion de la protection du patrimoine de la province du Zhejiang* promulguée le 25 avril 2002 et révisée le 28 novembre 2014. Le barrage inférieur dans la plaine (03-1), en tant que site provincial protégé du Zhejiang, est protégé par la *réglementation sur la protection et la gestion des sites archéologiques de Liangzhu de Hangzhou* promulguée le 25 avril 2002 et amendée le 22 novembre 2013.

Au niveau municipal, le site de Yaoshan (01), la chaussée face aux monts (03-2) et le site de la cité (04), en tant que sites protégés de priorité nationale, sont protégés par la *réglementation sur la gestion de la protection du patrimoine de la province du Zhejiang* promulguée le 25 avril 2002 et révisée le 22 novembre 2013.

Le rapport intermédiaire demandait à l'État partie de transmettre les dates de désignation des éléments 02 (barrage supérieur à l'embouchure de la vallée) et 03-1 (barrage inférieur dans la plaine) en tant que « sites de protection nationale ».

L'État partie a répondu dans ses informations complémentaires soumises en février 2019 que la procédure pour la désignation de ces éléments avait été lancée le 30 juillet 2018 et que la déclaration d'approbation et de promulgation en tant que site protégé de priorité nationale serait finalisée d'ici à la fin de 2019. Les 10 barrages insérés dans le tissu de ces éléments relèveront toujours d'une désignation de « protection élevée ».

Système de gestion

Le Comité de gestion du district de Hangzhou pour le site archéologique de Liangzhu (le Comité de gestion, également désigné Administration du Zhejiang pour le site archéologique de Liangzhu) est l'organisation

responsable de la gestion et de la conservation du bien. Ce Comité de gestion dépend de la gestion administrative du gouvernement populaire de la municipalité de Hangzhou et reçoit ses orientations et une supervision professionnelles du Bureau du patrimoine culturel du Zhejiang (niveau provincial) et de l'Administration d'État du patrimoine culturel (niveau national).

Le Comité de gestion est chargé de la conservation, de la planification urbaine et rurale, du développement économique, de la gestion sociale et d'autres tâches de coordination et de supervision. Il exerce ses responsabilités par le truchement de cinq départements – Bureau, Département de la planification et de la construction, Département de la gestion du patrimoine culturel, Département des industries culturelles et Département de la gestion du patrimoine – et quatre organismes subsidiaires – le musée de Liangzhu (institut de Liangzhu), le Centre de suivi et de gestion du patrimoine de Hangzhou pour le site archéologique de Liangzhu, le Bureau de Hangzhou pour le site archéologique de Liangzhu, Hangzhou Meilizhou Industrial Co. Ltd.

Le Département de la gestion du patrimoine culturel est déjà en place et exerce ses responsabilités grâce à ses 39 employés spécialisés en historiographie, archéologie, muséologie, gestion administrative, gestion financière et archivistique.

La gestion du bien est assurée conformément aux plans sur trois niveaux : le Plan directeur de la conservation pour le site protégé de priorité nationale (2008-2025), le Schéma de délimitation de la zone protégée et de la zone de contrôle de la construction pour le projet de conservation de l'eau en périphérie de l'ancienne cité de Liangzhu en tant que site provincial protégé du Zhejiang (2017), et le Plan de conservation et de gestion des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu (2017-2035). Ces trois plans ont été approuvés et sont mis en œuvre par le Comité de gestion depuis 2017.

Le Plan directeur de la conservation pour les sites protégés de priorité nationale ne s'applique pas au barrage supérieur de l'embouchure de la vallée (02) ni au barrage inférieur de la plaine (03-1), car ces derniers ne sont pas encore inscrits en tant que sites protégés de priorité nationale.

La gestion des risques prend en compte les inondations et les tempêtes estivales. Le contrôle des inondations pour le bien proposé pour inscription a été inclus dans le dispositif de contrôle des inondations urbaines de Hangzhou. La protection contre les tempêtes estivales a été traitée dans le Plan directeur au niveau national et dans le Plan de conservation et de gestion du bien (*Plan de conservation et de gestion des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu*) par une couverture végétale des vestiges archéologiques en surface afin de prévenir l'érosion des sols.

Le rapport intermédiaire de l'ICOMOS demandait des informations complémentaires à l'État partie pour savoir s'il existait un plan de gestion des risques et de préparation aux catastrophes pour le bien proposé pour inscription.

L'État partie a transmis des informations comprenant le *Plan pour les urgences de sécurité relatives aux reliques culturelles du site archéologique de Liangzhu dans le district administratif de Hangzhou*, qui s'appuie sur les protocoles en vigueur au niveau national édictés par l'Administration d'État du patrimoine culturel de Chine.

Gestion des visiteurs

Des programmes de présentation spécifiques ont été élaborés dans le cadre général du *Plan directeur de la conservation du site archéologique de Liangzhu* et du *Plan de conservation et de gestion pour les ruines archéologiques de la cité de Liangzhu*. Les plans de présentation comprennent l'élément 01 (site de Yaoshan) et l'élément 04 (site de la cité). Les deux autres éléments (2 et 3) ne seront pas ouverts au public dans un avenir proche.

Les infrastructures destinées aux visiteurs prévues comprennent entre autres des entrées, des équipements de présentation et d'interprétation du patrimoine, des équipements de services touristiques et des circuits de présentation.

Outre la présentation prévue sur le site, le musée du site archéologique (musée de Liangzhu) offre une présentation et une interprétation supplémentaires du bien proposé pour inscription. Par ailleurs, le bien fera l'objet d'une promotion dans les médias traditionnels et non traditionnels. Il est également mis en valeur par des programmes académiques, des activités et publications éducatives et de sensibilisation.

L'ICOMOS note que les équipements de services destinés aux visiteurs et de gestion sur le site sont en cours de construction et que les systèmes de gestion des visiteurs correspondants sont en préparation.

L'ICOMOS considère que les pressions dues au tourisme pourraient affecter le bien et que le plan de gestion des visiteurs devrait être finalisé et mis en œuvre en observant les priorités suivantes :

- contrôler le nombre de visiteurs du bien pour respecter les objectifs de capacité d'accueil ;
- s'assurer que le contact avec les artefacts et/ou le piétinement des sites constitutifs soit réduit au minimum ;
- promouvoir une interprétation intégrée du bien dans la mesure où il s'agit d'un site en série réparti sur quatre lieux, dont deux seulement sont accessibles aux visiteurs.

Implication des communautés

Les programmes suivants ont été mis en place pour favoriser la sensibilisation et la participation du public : organisation de la journée du patrimoine culturel, pétition de milliers d'habitants en faveur de la proposition d'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, programme permettant aux bénévoles de s'impliquer dans les domaines des visites guidées, des consultations, de l'éducation sociale, de la préparation et conception d'expositions, de la collecte et du classement de données, entre autres activités.

Depuis 2013, 488 foyers ont été déplacés et relogés à l'extérieur du bien proposé pour inscription, et d'autres ayant des effets préjudiciables sur le bien le seront progressivement en vertu de l'*Approche compensatoire visant à encourager le déménagement de l'habitat rural privé du site archéologique de Liangzhu*. Parallèlement, les foyers ayant des effets relativement réduits sur le patrimoine seront maintenus dans une proportion appropriée, et ce, conformément aux plans correspondants. Par ailleurs, certaines entreprises et industries ont déjà été déplacées tandis que le transfert d'autres est envisagé.

L'ICOMOS considère qu'une étude d'impact environnemental est nécessaire afin d'identifier les impacts sociaux et économiques des foyers déplacés ainsi que de ceux restés sur place.

Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription

La gestion du bien proposé pour inscription selon trois niveaux de planification est en place et la mise en œuvre des plans a commencé. Une protection juridique et un financement appropriés sont en place. Le Comité de gestion est constitué et gère le bien de manière active.

Une section spécifiquement consacrée à la documentation des activités archéologiques et de conservation devrait être ajoutée au plan de gestion.

Une étude d'impact du développement est nécessaire pour évaluer l'impact du rythme rapide du développement présent et futur du district de Yuhang et de la ville de Hangzhou sur le bien proposé pour inscription, ainsi que l'impact des plans de transfert à grande échelle des foyers, entreprises et industries.

Le plan de gestion des visiteurs devrait être finalisé en prenant en compte les potentielles pressions dues au tourisme national et international à venir.

L'ICOMOS considère que la protection et la gestion du bien sont appropriées. L'ICOMOS recommande qu'une section spécifiquement consacrée à la documentation et un plan de gestion des visiteurs soient ajoutés au plan de gestion et qu'une étude d'impact soit réalisée concernant le rythme rapide de développement ainsi que l'impact social et économique des plans de transfert à grande échelle.

6 Conclusion

L'ICOMOS considère que l'approche en série est justifiée, la sélection des sites appropriée, et que le bien proposé pour inscription répond aux critères (iii) et (iv) et remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité. Les principales menaces pesant sur le bien sont les pressions dues au développement, les contraintes environnementales et les pressions dues aux visiteurs. Les catastrophes peuvent comprendre des inondations et des tempêtes estivales.

7 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que les ruines archéologiques de la cité de Liangzhu, Chine, soit inscrites sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii) et (iv)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Les ruines archéologiques de la cité de Liangzhu furent le centre de pouvoir et de croyance d'un État régional ancien situé dans le périmètre de la zone du lac Taihu. Il est situé dans la plaine de réseaux fluviaux, sur les contreforts orientaux des monts Tianmu, dans le delta du Yangzi Jiang, sur la côte sud-est de la Chine.

Le bien est composé de quatre zones : la zone du site de Yaoshan, la zone du barrage supérieur à l'embouchure de la vallée, la zone du barrage inférieur dans la plaine – chaussée face aux monts et la zone du site de la cité.

Les ruines archéologiques de la cité de Liangzhu révèlent un ancien État régional fondé économiquement sur la riziculture, caractérisé par une différenciation sociale et un système de croyance unifié, qui existait au néolithique tardif en Chine. Avec une série de sites, comprenant le site de la cité construite entre 3300 et 2300 av. J.-C. environ, le système de conservation de l'eau en périphérie avec ses fonctions complexes et les cimetières de rangs sociaux différents (avec un autel), et les objets exhumés représentés par une série d'artefacts de jade symbolisant le système de croyance, ainsi que sa date ancienne, le bien représente les apports remarquables du bassin du Yangzi Jiang aux origines de la civilisation chinoise. De plus, la configuration et le zonage fonctionnel de la capitale, ainsi que les caractéristiques des établissements de la culture de Liangzhu et de la cité extérieure avec ses terrasses, soutiennent fortement la valeur du bien.

Critère (iii) : Les ruines archéologiques de la cité de Liangzhu, en tant que centre de pouvoir et de croyance de la culture de Liangzhu, sont un témoignage exceptionnel d'un État régional ancien qui s'appuyait économiquement sur la riziculture, et se caractérisait par une différenciation sociale et un système de croyance unifié, dans le cours inférieur du Yangzi Jiang au

néolithique tardif en Chine. Il traduit de manière unique des concepts d'identité culturelle, d'organisation sociale et politique ainsi que l'évolution de la société et de la culture au cours du néolithique tardif et du début de l'âge du bronze en Chine et dans la région.

Critère (iv) : Les ruines archéologiques de Liangzhu illustrent la transition de sociétés néolithiques de taille modeste à une grande unité politique intégrée avec sa hiérarchie, ses rituels et son artisanat. Il comprend des exemples exceptionnels d'urbanisation ancienne s'exprimant par des monuments en terre, une planification urbaine et paysagère, une hiérarchie sociale traduite par la différenciation des sépultures dans les cimetières situés au sein du bien, des stratégies socioculturelles d'organisation de l'espace et une matérialisation du pouvoir. Il représente la grande réalisation de la civilisation préhistorique rizicole chinoise datant d'il y a plus de 5 000 ans, en tant qu'exemple exceptionnel de civilisation urbaine ancienne.

Intégrité

Les quatre éléments des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu comprennent tous les attributs nécessaires pour transmettre son importance en tant que représentation exceptionnelle d'un État préhistorique ancien et d'une civilisation urbaine du Yangzi Jiang.

Le bien contient tous les éléments matériels des ruines archéologiques, quatre principaux éléments artificiels, à savoir le site de la cité, le système de conservation de l'eau en périphérie, les cimetières de rangs sociaux différents (avec un autel), et des objets exhumés représentés par les artefacts de jade, ainsi que la topographie naturelle, qui est directement liée à la fonction des sites.

La zone tampon comprend les éléments environnementaux historiques associés à la valeur du bien, comme les montagnes, les monts isolés, les étendues d'eau et les zones humides, et comprend également des vestiges archéologiques disséminés autour de la cité ancienne et contemporains de celle-ci, ainsi que l'association intrinsèque de la valeur entre les différents sites et leur déploiement spatial et configuration.

L'impact du développement urbain et de la construction ainsi que les facteurs naturels menaçant le bien ont été correctement traités.

Authenticité

Les sites des quatre zones, comprenant le site de la cité, le système de conservation de l'eau en périphérie, les cimetières de rangs sociaux différents (avec un autel), préservés en tant que sites archéologiques, apportent des informations historiques authentiques sur le patrimoine durant la période allant d'environ 3300 à 2300 av. J.-C., notamment les caractéristiques des sites sélectionnés, l'espace et l'environnement, la situation et la configuration, la forme des vestiges, les matériaux et

technologies, et la fonction historique des sites, ainsi que le lien interne entre la configuration générale du bien et les éléments individuels, et l'environnement naturel historique de la région dans laquelle les sites sont répartis. Les objets exhumés dans les quatre zones, représentés par des artefacts de jade, préservent de manière authentique la forme, les catégories, les motifs décoratifs, les fonctions, les matériaux, les technologies de fabrication sophistiquées et la facture raffinée des artefacts. Avec les sites archéologiques, ils démontrent de manière authentique et crédible le degré de développement de la civilisation rizicole dans le cours inférieur du Yangzi Jiang au néolithique et offrent un panorama des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu en tant qu'ancienne civilisation urbaine régionale.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Trois éléments du bien, à savoir la zone du site de Yaoshan (01), la zone de la chaussée face aux monts (03-2), et la zone du site de la cité (04) des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu, bénéficient du plus haut niveau national de protection et sont situés dans la sous-zone de protection élevée au sein du dispositif de protection du « site archéologique de Liangzhu », site protégé de priorité nationale pour la protection des reliques culturelles. La zone du barrage supérieur à l'embouchure de la vallée (02) et la zone du barrage inférieur dans la plaine (03-1) ont été inscrites en tant que sites provinciaux protégés du Zhejiang en 2017, et une demande est en cours afin de les classer comme sites protégés de priorité nationale.

Le bien est propriété d'État et est protégé par des lois et réglementations appropriées, comme la *loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles*, la *réglementation pour la mise en œuvre de la loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles* et la *réglementation administrative de la province du Zhejiang sur la protection des reliques culturelles*, et bénéficie d'un statut de protection à la fois au niveau national et provincial.

Des politiques et réglementations de protection spécifiques pour le bien ont été élaborées et améliorées, y compris la *réglementation de Hangzhou pour la protection et la gestion du site archéologique de Liangzhu (révisée en 2003)*, et une série de réglementations spéciales pour la protection du patrimoine a été préparée, promulguée et mise en œuvre, y compris le *Plan directeur de conservation du site archéologique de Liangzhu (2008-2025)* en tant que site protégé de priorité nationale, et le suivi du bien et de ses abords est également renforcé.

Les quatre zones des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu partagent la même zone tampon et sont efficacement gérées de manière uniforme par une autorité de gestion commune – le Comité de gestion du district de Hangzhou pour le site archéologique de Liangzhu.

Ce dernier bénéficie d'une répartition claire des tâches et des responsabilités, de fonctions complètes, d'un personnel technique et de gestion spécialisé dans la protection suffisant, de ressources financières suffisantes et d'équipements complets.

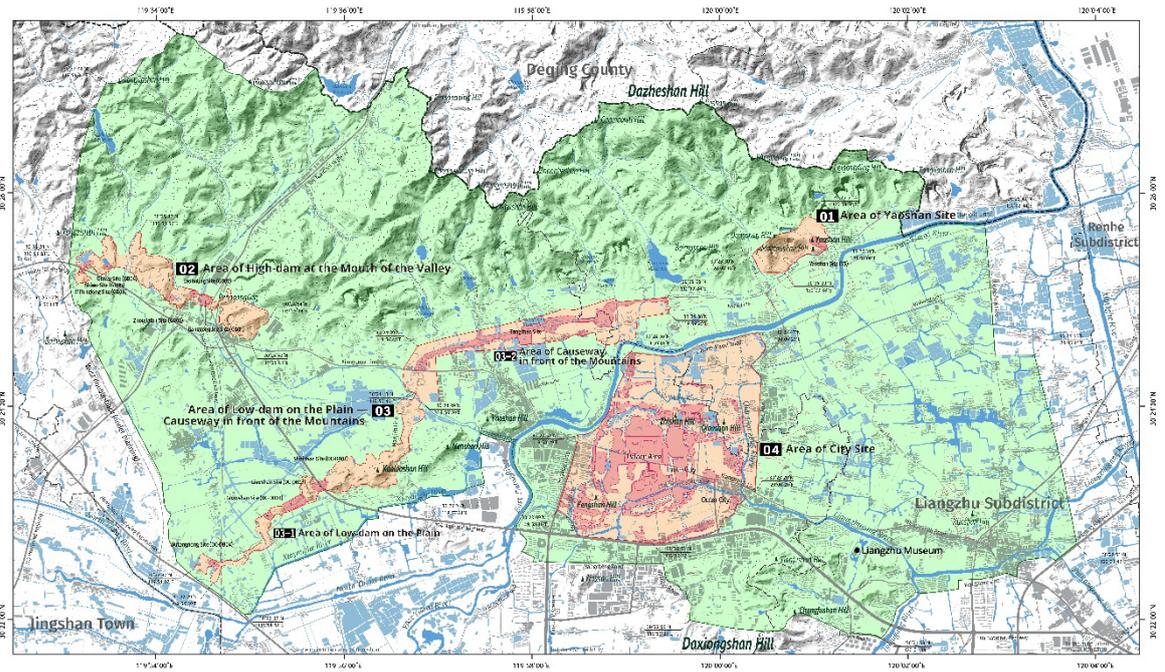
Plusieurs réglementations en matière de protection et de gestion seront mises en œuvre de manière stricte, la capacité environnementale et les activités de construction et de développement au sein de la zone du bien seront efficacement contrôlées, les impacts négatifs des pressions de divers développements sur le bien seront endigués ; les demandes des parties prenantes seront coordonnées et étudiées dans leur globalité, et l'équilibre entre la protection du bien, le développement touristique et la construction urbaine sera maintenu de manière rationnelle et efficace.

La recherche, l'interprétation et la diffusion de la valeur patrimoniale seront renforcées ; la fonction intégrée du bien, notamment le tourisme culturel et la protection écologique, sera exercée de manière appropriée, et une relation durable et harmonieuse entre la protection des ruines archéologiques de la cité de Liangzhu et le développement du district de Yuhang et de la ville de Hangzhou sera maintenue.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) finaliser la désignation de l'élément 02 du bien (zone du barrage supérieur à l'embouchure de la vallée) et de l'élément 03-1 (zone du barrage inférieur dans la plaine) en tant que « sites protégés de priorité nationale », comme prévu,
 - b) finaliser le plan de gestion avec un plan de gestion des visiteurs incluant les aspects suivants :
 - a. contrôler le nombre de visiteurs du bien pour respecter les objectifs de capacité d'accueil,
 - b. s'assurer que le contact avec les artefacts et/ou le piétinement des sites constitutifs soit réduit au minimum,
 - c. promouvoir une interprétation intégrée du bien comprenant ses quatre éléments.
 - c) ajouter la documentation actualisée en tant qu'indicateur dans le système de suivi du bien,
 - d) élaborer et mettre en œuvre des études d'impact sur le patrimoine pour évaluer les projets de développement, en particulier les projets d'infrastructures comme les routes nationales et provinciales, les projets de voies ferrées, ainsi que l'impact social et économique du transfert des foyers, entreprises et industries,
- e) Soumettre tous les projets majeurs pouvant avoir un impact sur le bien au Centre du patrimoine mondial, conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* ;



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



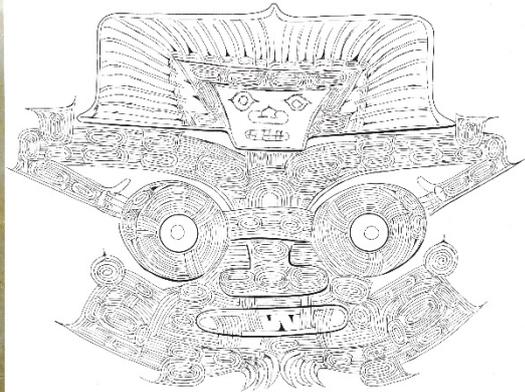
Vue aérienne du site de la cité



Cimetière de Yaoshan



Fouilles archéologiques du cours d'eau Zhongjiagang



0 1cm

Divinité et masque en motif d'animal – Cimetière de Fanshan